



## Eric Woerth annonce les propositions qu'il fait aux organisations syndicales en matière salariale

Dans une interview au Figaro, rendue publique ce soir par le site internet de ce journal, Eric Woerth annonce les propositions qu'il fait aux organisations syndicales en matière salariale : 0,5% d'augmentation du point d'indice le 1er mars, soit "une dépense de 354 millions d'euros pour l'Etat"; évidemment il fait une présentation qui cumule diverses mesures pour faire apparaître un chiffre sensiblement plus important :

"l'effort de l'Etat représentera en moyenne une progression de 3,7% de la rémunération des fonctionnaires"; en fait ce pourcentage inclut les promotions (1,6 milliards), des "mesures catégorielles" chiffrées à 403 millions (dont 255 provenant des suppressions de postes) ainsi que 335 millions pour les heures supplémentaires et 280 millions pour la "monétisation" des comptes épargne temps ainsi que pour la nouvelle garantie individuelle du pouvoir d'achat.

A en croire les dépêches les premières réaction syndicales ont été évidemment très négatives. Interrogé par l'AFP pour une première réaction j'ai notamment indiqué que vu le niveau d'inflation prévu par le gouvernement (1,6%) "les mécanismes qui tirent vers le bas les salaires vont continuer" et que "ça n'est pas acceptable". J'ai précisé que ce chiffre était sans doute une proposition de départ de la négociation et que j'espérais que ça allait bouger mais que je craignais, comme l'on parlait "de très loin", que "ça ne bouge pas à la hauteur de ce qui est nécessaire": "On est loin d'avoir été entendu, c'est un signe plutôt négatif".

Gérard Aschieri

### Salaire : Augmentation de 0,5%



L'augmentation des salaires sera nettement inférieure à l'inflation, annonce **Le Figaro**. **E. Woerth** et **A. Santini** révèlent que les fonctionnaires seront augmentés de 0,5%. S'ajoutera à cette revalorisation du point d'indice (au 1<sup>er</sup> mars), une prime "garantie individuelle du pouvoir d'achat" versée aux fonctionnaires "qui ont été moins revalorisés que l'inflation". En clair, si vous avez avancé d'échelon cette année, vous perdez environ 1,3% de pouvoir d'achat (taux d'inflation de 1,8% sur un an). Dans les autres cas il n'est pas certain que votre pouvoir d'achat soit maintenu.

06/02/2008

Dans un entretien au *Figaro*, **Éric Woerth** et **André Santini** détaillent leurs mesures sur les salaires et la mobilité.

Une offre «compatible avec le budget voté, donc avec notre trajectoire de désendettement, mais qui tient compte de la priorité que nous accordons au pouvoir d'achat». Ainsi **Éric Woerth** résume-t-il sa proposition aux syndicats de fonctionnaires, en vue de la négociation salariale du 18 février. «L'effort de l'État en 2008 représentera en moyenne une progression de 3,7 % de la rémunération des fonctionnaires, détaille le ministre du Budget et de la fonction publique au Figaro. Cela inclut une hausse de 0,5 % du point d'indice le 1er mars, soit 354 millions d'euros, 1,6 milliard pour l'ancienneté, 403 millions de mesures catégorielles dont 225 millions au titre de "l'intéressement" au non-remplacement d'un agent sur trois, 335 millions pour les heures sup, et 280 millions pour la monétisation des comptes épargne-temps et la nouvelle garantie individuelle du pouvoir d'achat.»

Cette innovation «prendra la forme d'une prime versée dans l'année, sans démarche particulière, à tous les fonctionnaires d'État qui ont été moins revalorisés que l'inflation sur la période 2003-2007». Sur les heures supplémentaires, «nous avons prévu une hausse des volumes et du niveau de rémunération : nous mettrons en œuvre l'objectif fixé par Nicolas Sarkozy d'une majoration de 25 % comme dans le privé», complète **Éric Woerth**.

Outre la «rituelle» question salariale, le gouvernement vient de lancer de multiples chantiers dans la fonction publique. Parmi eux, la mobilité fait l'objet de plusieurs projets de loi et de décrets, tout juste transmis aux

syndicats. «L'une des premières motivations des jeunes qui deviennent fonctionnaires est la diversité des métiers que l'on peut exercer au cours d'une carrière, explique le secrétaire d'État André Santini. Or, en dehors des mutations pour revenir dans leur région d'origine, seuls 5 % des agents de l'État sont mobiles, fonctionnellement ou géographiquement, au cours de leur carrière plutôt les cadres supérieurs. C'est comme dans les buffets à volonté, en réalité on ne goûte jamais à tout ! Nous voulons faire disparaître, peu à peu, les règles propres à chaque corps qui font obstacles à la mobilité.»

### **Réorientation professionnelle**

Face à ces intentions affichées, les syndicats restent méfiants. «Oui à la mobilité choisie, non à la mobilité subie», est l'un de leurs slogans réguliers. À ceux qui craignent que les souplesses nouvelles servent surtout à restructurer l'administration, dans le cadre de la revue générale des politiques publiques, André Santini lance : «J'invite les fonctionnaires à s'approprier cette réorganisation, à la prendre en main ! Qu'ils expriment leurs idées pour faire plus, faire mieux. N'ayons pas une vision trop parisienne : combien d'agents, en province, regrettent de ne pas pouvoir postuler à un poste plus intéressant, disponible dans la cité administrative où ils travaillent, parce que ce poste relève d'une autre administration !»

Au-delà des rigidités statutaires, les freins à la mobilité sont souvent matériels, poursuit le secrétaire d'État. «Un fonctionnaire prêt à changer d'administration pouvait y perdre financièrement. Il n'était pas sûr de pouvoir rester au bout de trois ans de détachement. Et en cas de retour dans son administration d'origine, il perdait des promotions obtenues pendant son détachement ! Ce ne sera plus le cas avec ce «pack» de mesures, assure André Santini. Nous sommes aussi prêts à instaurer des primes pour attirer les agents là où on en manque et je ne parle pas que des zones rurales, il y a aussi les banlieues ou la région parisienne, où la vie est chère.»

Autre nouveauté, un dispositif dit de réorientation professionnelle. «Nous donnons un statut juridique et des possibilités de réorientation à des personnes qui, jusqu'ici, étaient placardisées et pouvaient être payées indéfiniment sans affectation réelle. Cela crée pour l'administration une obligation de les reconverter sous deux ans. En contrepartie, évidemment, ces agents ne pourront pas refuser éternellement des postes qui leur correspondent.»

## **Fonctionnaires: le gouvernement propose une hausse de 0,5% du point d'indice**

*Par La Tribune*

mar 05 fév, 18h31

Le ministre de la Fonction publique Eric Woerth a annoncé lundi qu'il ferait bientôt aux syndicats une "proposition d'augmentation" des salaires des fonctionnaires. Dans un entretien accordé au Figaro de ce mercredi, il propose une hausse de 0,5% du point d'indice.

Le ministre de la Fonction publique avait promis lundi de transmettre à l'ensemble des syndicats une "proposition d'augmentation" en vue d'une négociation salariale dont l'issue est fixée le 18 février. Cette date avait été annoncée le 24 janvier, mais les syndicats ont obtenu qu'elle corresponde à la conclusion et non au commencement de la négociation salariale. D'ici là, des discussions bilatérales se tiendront entre le gouvernement et chaque syndicat. Or c'est dans Le Figaro de mercredi que le ministre fait son annonce. Dans un entretien au quotidien daté mercredi, le ministre du Budget explique que "l'effort de l'Etat en 2008 représentera en moyenne une progression de 3,7% de la rémunération des fonctionnaires. Cela inclut une hausse de 0,5% du point d'indice le 1er mars, soit 354 millions d'euros", selon le site Internet du Figaro. "L'Etat n'a pas plus de marge de manoeuvre qu'hier", mais "nous avons tenu compte des discussions que nous avons eues et de la nécessité de faire évoluer les rémunérations dans la fonction publique", avait affirmé lundi Eric Woerth.

Cela fait des mois que les syndicats de fonctionnaires réclament la revalorisation des salaires, qui ne l'ont pas été depuis un an et dont ils estiment qu'ils stagnent voire baissent depuis 2001. Même s'il espère obtenir un "consensus" sur sa proposition d'instaurer une "garantie individuelle du pouvoir d'achat", le ministre de la Fonction publique rappelle que le point d'indice, qui sert de base de calcul du salaire des fonctionnaires, "est très important pour les fédérations de fonctionnaires".

Le reste de l'agenda social entre le gouvernement et les fonctionnaires traitera du dialogue social (ouverture de négociations avant fin février), de la mobilité des fonctionnaires (projets soumis au Conseil supérieur de la fonction publique avant fin mars), de la refondation générale de la fonction publique (concertation au printemps) et de la réforme de l'Etat, selon le communiqué du Premier ministre.